



Olympique Club Cessonnais Escalade



Fiche d'inscription saison 2020 / 2021

<http://club.quomodo.com/occ-escalade>

Tout dossier incomplet sera refusé. Pour valider son inscription, voir au verso

Nom : Prénom : Sexe : M F
Date de naissance : Nationalité :
Adresse :
Code postal : Ville :
e-mail (MAJUSCULES) de l'adhérent :
du Responsable Légal :
Nom et téléphone personne à contacter :
1^{ère} inscription réinscription n° de licence :

Jour d'entraînement souhaité : Un créneau par semaine, possibilité de deux pour les compétiteurs.

- Lundi 19h-22h Mercredi 16h30-17h45 Vendredi 20h-22h Samedi 9h30-11h00
 Mercredi 17h45-19h15 Samedi 11h-12h30
 Mercredi 19h15-21h15

Montant de la cotisation (Dégressive en fonction du nombre de membres par famille) :

Créneau lundi et vendredi (encadrement bénévole)

Mineurs et Majeurs : 113 € pour le 1er 103 € pour le 2^{ème} 93 € pour le 3^{ème} 83 € pour le 4^{ème}

Créneaux mercredi et samedi (encadrement professionnel) :

Mineurs : 168 € pour le 1er 158 € pour le 2^{ème} 148 € pour le 3^{ème} 138 € pour le 4^{ème}

Majeurs : 177 € pour le 1er 167 € pour le 2^{ème} 157 € pour le 3^{ème} 147 € pour le 4^{ème}

Contrat Assurance FFME :

« Base » : la responsabilité civile à 4,50€ et la garantie base à 8€, sont comprises dans la cotisation.

Cochez les options que vous souhaitez prendre en supplément (coût supplémentaire indiqué). Le contenu de ces options est décrit dans la « notice d'information - saison 2020 » remise lors de votre inscription ou disponible sur le site du club.

- « Base + » +3€ « Ski de piste » +5€
 « Base ++ » +10€ « VTT » +30€
 « slackline et highline » +5€ « Trail » +10€

Garanties optionnelles indemnités journalières :

- IJ1 18€ IJ2 30€ IJ3 35€

Règlement de : € par Chèque Espèces Chèques vacances
Coupons sport voir conditions page 3 – paragraphe 6

ATTESTATION DE SANTE

(A remplir si réinscription à OCC-ESCALADE et certificat médical de moins de 3 ans déjà fourni)

Je soussigné (e)..... atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

OU pour les mineurs

Je soussigné (e)..... en ma qualité de représentant légal

de atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date :

Signature :

Joindre : Pour une première inscription : certificat médical récent (avec mention compétition si nécessaire)
Pour une réinscription si le certificat médical a moins de 3 ans : le CERFA 15699*01
Enveloppe timbrée à votre adresse
Le bulletin n°1 de la notice d'information (assurance)
La présente feuille d'inscription

Notice explicative

1/ Adresse mail lisible (en MAJUSCULES).

Vos identifiants pour accéder au site web de la fédération et imprimer, si besoin, votre licence vous seront envoyés directement à votre adresse mail.

2/ Horaires d'entraînement : un créneau par semaine, possibilité de deux pour les compétiteurs.

Lundi	Mercredi groupe 1	Mercredi groupe 2	Mercredi groupe 3
Créneau loisir tous niveau, , ados (+ de 14 ans) et adultes, encadrement bénévole	Créneau réservé aux très jeunes (7 à 9 ans), encadré par un professionnel	Créneau réservé aux jeunes (10 à 15 ans), encadré par un professionnel	Créneau orienté ados (+ de 15 ans) pour le loisir et la préparation à la compétition

Vendredi	Samedi groupe 1	Samedi groupe 2
Créneau loisir tout niveau, ados (+ de 14 ans) et adultes, encadrement bénévole	Créneau réservé aux jeunes (10 à 15 ans), encadré par un professionnel	Créneau réservé aux jeunes (10 à 15 ans), encadré par un professionnel

Le matériel est gracieusement mis à disposition des participants aux séances par le club. Mais, ce matériel ne doit, en aucun cas, quitter la salle même pour se rendre dans les vestiaires ou aux toilettes.

3/ Note à l'attention de parents d'enfants mineurs :

Les parents sont tenus de se rendre dans la salle afin de vérifier, à chaque début de séance, la présence de l'encadrant.

Les grimpeurs doivent arriver à l'heure et ne repartir qu'à la fin de la séance.

L'encadrant a tout pouvoir d'exclure temporairement de la séance les mineurs qui ne respecteraient pas cette règle, ou dont le comportement serait perturbant ou dangereux pour lui-même ou pour d'autres membres du groupe.

Les mineurs qui ne respecteraient pas les règles ne pouvant pas être renvoyés chez eux (du fait que la responsabilité du club est engagée dans les horaires de la séance d'escalade), pourront être mis à l'écart des activités de la séance par l'encadrant, mais devront rester dans la halle des sports pendant toute la séance.

Les parents seront dès lors informés du retard du mineur et/ou de ses écarts de conduite, par le Président ou un membre du bureau du club. En cas de récidives, le mineur pourrait être exclu du club.

Les parents sont tenus de prévenir l'encadrant en cas d'absence d'une séance prochaine, ou du départ anticipé de la séance en cours.

Merci de noter que l'encadrant, **dès la fin de la séance**, n'est plus responsable de l'enfant.

4/ Assurance :

Après en avoir pris connaissance, remplir et joindre le bulletin n°1. Vous êtes par défaut assuré par le contrat de base, son prix étant compris dans la cotisation d'inscription. Pour tout supplément d'assurance, le rajouter au prix de la cotisation.

5/ Certificat médical :

Faire établir un certificat de non contre-indication à la pratique de l'escalade.

Pour les compétiteurs (ou les adhérents que la compétition pourrait intéresser), faire spécifier la mention « apte à la compétition ». Dans le cas contraire, un certificat médical à jour vous sera demandé à chaque compétition. Nous conseillons vivement aux adhérents de faire mentionner systématiquement « Apte à la compétition », si du moins le médecin le juge possible, même si la compétition n'est pas envisagée.

6/ Opération « Coupons Sport 35 » 2020 - 2021 :

Seuls les jeunes de 11 à 15 ans, nés entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2009 peuvent bénéficier d'une réduction à leur adhésion à un club sportif au titre du dispositif « Coupon Sport 35 ».

Pour cela, les familles éligibles doivent présenter les pièces suivantes :

- Une copie de l'Attestation de l'allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S.) Aout 2020.
- Une copie de la pièce d'identité : livret de famille ou carte d'identité ou passeport de l'enfant.

Ou le chèque correspondant au montant de la cotisation, en attendant la remise des pièces ci-dessus.

Le barème de la prise en charge est le suivant :

Coût de l'adhésion + licence	Coupon Sport 35
De 45 € à 90 €	1 coupon sport, soit 20 €
A partir de 91 €	2 coupons sport, soit 40 €

Informations complémentaires

1/ Communication

Sur le site internet du club (adresse ci-dessous), vous trouverez toutes les informations concernant nos activités, les compétitions, sorties, ainsi qu'un album photos :

<http://club.quomodo.com/occ-escalade/>

Une page facebook est aussi à votre disposition :

www.facebook.com/occ.escalade

Pour nous contacter :

occescalade@club.ffme.fr

2/ Sites à consulter

www.ffme.fr

Le site de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade sur lequel vous trouverez toutes les informations sur votre licence, les clubs, les compétitions, les formations et passeports.

Dans la partie « Espace licencié », accessible avec vos identifiants (reçus par mail avec votre attestation de licence), vous aurez accès à votre compte, ainsi qu'à un lien permettant d'imprimer votre licence.

<http://bretagne.ffme.fr/>

Site du Comité Régional FFME

<http://ct35.ffme.fr/>

ou la page facebook : https://www.facebook.com/CT35-FFME-110234545684546/?ref=py_c

Site du Comité Départemental FFME qui vous informe en temps réel des événements qui se déroulent dans le département.